



Calcul de la part sur une maison ?

Par **tin**, le **09/01/2010 à 22:18**

Bonjour, je suis en instance de divorce à l'amiable, pour la liquidation des biens, il existe un calcul qui permet de savoir ce qu'a droit chaque époux (mariés sous la communauté sans contrat de mariage). Mon problème est qu'un conseiller financier m'a informé que je n'avais droit à rien et même que je devais de l'argent à mon futur ex ! comment ils calculent ça ? En résumé, entre le crédit et la valeur de la maison, il y a +34000. Mon ex avait mis 20000 d'apport. Pour moi, c'est la différence qui se partage en 2 : 14000 par 2 cela fait 7000 chacun. Mais, soi disant, on calcule 34000 par 2 cela fait 17000 pour chacun et sur ma part 17000-20000 donc je lui dois 3000 ! ma question : quel est le bon calcul ? merci de me répondre, cordialement.

Par **chris_ldv**, le **09/01/2010 à 22:25**

Bonjour, Demander confirmation du calcul à un notaire. Salutations,

Par **tin**, le **09/01/2010 à 23:47**

merci mais je le sais bien. J'ai l'intention d'en consulter un mais en attendant je me fait du soucis. Je cherche quelqu'un qui pourrait me donner un peu d'espoir pour pouvoir dormir ! si il vous étiez dans un cas similaire, merci de me répondre.